CALENDRIER DE LA LAF – DIRECTEUR DES FINANCES

	PRINTEMPS AVR-JUIN	ÉTÉ JUIL–SEP	AUTOMNE OCT-DÉC	HIVER JAN –MARS	NOTES
GOUVERNANCE					
Assister à toutes les réunions du Comité des finances et d'audit (CFA)	Х	Х	Х	X	le DF doit y assister, mais ne peut être un membre du CFA (et n'a pas droit de vote)
PLANIFICATION					
2. Préparer le projet de budget annuel et le présenter au CFA				X	doit être approuvé par le conseil avant le 31 mars
3. Préparer le projet de plan financier pluriannuel et le présenter au CFA				X	doit être approuvé par le conseil avant le 31 mars
4. Préparer le budget relatif au plan annuel de projets d'immobilisations				Х	
5. Préparer le budget et le calendrier d'entretien des immobilisations corporelles				X	le DF peut déléguer la préparation, mais il doit veiller à ce qu'elle soit faite.
COMMUNICATION DE L'INFORM	IATION FINAN	ICIÈRE			
6. Préparer les rapports financiers mensuels	Х	Х	Х	X	le conseil détermine s'ils doivent être fournis au conseil, au CFA et/ou au DG
7. Préparer les états financiers trimestriels et les présenter au CFA	X	х	Х	X	le CFA doit passer en revue les états financiers trimestriels et faire une recommandation à leur égard au conseil. Le conseil doit les approuver dans les 45 jours suivant la clôture du trimestre.
8. Préparer les états financiers annuels et les présenter au CFA	Х				
9. Préparer les rapports spéciaux annuels, au besoin, y compris l'annexe portant sur la rémunération et les dépenses des membres du conseil	Х				
10. Veiller à la réalisation de rapprochements bancaires mensuels indépendants et à leur validation	Х	Х	Х	X	dans les 30 jours suivant la clôture du mois



CALENDRIER DE LA LAF – DIRECTEUR DES FINANCES (SUITE)

	PRINTEMPS	ÉTÉ JUIL–SEP	AUTOMNE	HIVER	NOTES
	AVR-JUIN			JAN –MARS	
11. Consigner et signaler au CFA toute irrégularité relevée lors d'un rapprochement bancaire					 signaler au CFA dans les plus brefs délais
12. Surveiller les placements et signaler au conseil tout écart par rapport à la stratégie de placement	Х	Х	Х	Х	
13. Surveiller la conformité aux contrats d'emprunt et signaler toute préoccupation au CFA					 signaler au CFA dans les plus brefs délais
14. Surveiller les risques et faire des recommandations au sujet de leur gestion				Х	
15. Évaluer le rendement des employés du service des finances				Х	
AUDIT					
16. Offrir un soutien pour la production des états financiers audités	Х				 le conseil doit les approuver au plus tard le 29 juillet
17. Passer en revue les conclusions de l'audit et le rapport de l'auditeur		Х			
RECETTES LOCALES / IMPÔTS FO	NCIERS (LE CA	S ÉCHÉANT	·)		
18. Veiller à la conservation d'un ensemble complet de documents relatifs aux lois sur les recettes locales et à leur administration					dans les plus brefs délais
EMPRUNT AUPRÈS DE L'AFPN (LE	E CAS ÉCHÉAN	T)			
19. Veiller à la conservation d'un ensemble complet de documents relatifs aux « autres recettes » ayant servi à garantir un emprunt auprès de l'AFPN					dans les plus brefs délais

